

Décembre
2016

n°230

Compte-rendu
de la réunion du
7 décembre
2016

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY
- Didier THELISSON
- Danielle POULAT

Absente excusée :

- Isabelle PONCET

Tarifs 2017 :

Pour 2017, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 % aux tarifs municipaux.

Pour le cimetière, les tarifs 2017 seront donc les suivants : 115,54 €/m² pour les concessions de 30 ans, 73,53 €/m² pour les concessions de 15 ans, 420,16 € pour les concessions de columbarium de 30 ans, 262,70 € pour les concessions de columbarium de 15 ans et 84,03 € pour le jardin du souvenir.

Pour l'eau, les tarifs applicables en 2017 seront : 39,94 € H.T pour le droit fixe, 8,94 € H.T pour la location de compteur, 3,00 € H.T le m³ facturé aux habitants de Grammond et 1,49 € H.T le m³ pour la vente en gros à la commune de Fontanès. Pour l'assainissement, le droit fixe sera de 20,37 € H.T., le m³ de 0,75 € H.T et le raccordement 2.222 € H.T. L'heure de déneigement sera payée à hauteur de 65,39 €.

CCFL-Convention de mise à disposition du technicien :

Le Conseil municipal approuve la convention établie par la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais précisant les conditions d'intervention du technicien communautaire (Laurent Richard) pour la réalisation de la prestation d'ingénierie du programme de travaux d'entretien de la voirie 2016 et le chiffrage du programme de travaux de voirie 2017. L'ensemble de la prestation est estimé à 57 heures pour un montant de 2.143,20 €.

Programme de voirie 2017 :

Maurice Fulchiron présente les chiffrages établis par le technicien de la CCFL. Le Conseil Municipal décide de programmer en priorité la réfection du chemin communal de La Chiratière et celui des Cumines pour un montant de 126.260,10 €. Une demande de subvention sera présentée au Conseil Départemental de la Loire.

En fonction de la subvention accordée et du résultat de l'appel d'offres, le chemin du Murigneux et celui de la Manche pourront être rajoutés.

Validation de l'adressage :

Après présentation des remarques, peu nombreuses, des habitants, le Conseil Municipal décide d'effectuer quelques modifications. Le nouveau plan d'adressage est validé et sera transmis à La Poste pour leur permettre de lancer la numérotation. Cette dernière sera validée lors de la prochaine réunion.

Compte rendu rencontre avec l'Epi:

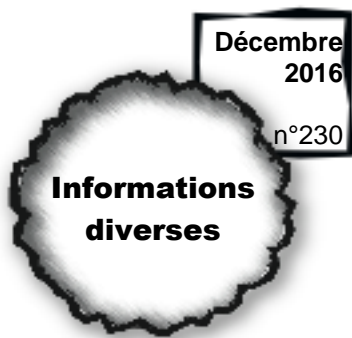
Lors de cette rencontre un point a été fait sur les travaux programmés de la toiture du gymnase (calendrier, impact pour les activités). Ensuite, l'organisation d'un bal le dimanche après-midi a été abordée. L'Epi demande s'il est possible de ne pas faire appel à une équipe de vigiles. Les membres du Conseil donne un avis favorable à cette organisation en revanche, il décide d'imposer à **tout organisateur de bal** la présence obligatoire d'une quarantaine de bénévoles pour veiller au bon déroulement de ce genre d'évènement.

Point sur les travaux en cours:

- La reprise des tranchées en enrobé à chaud sur la Route et sur la Rue du Lavoir est programmée pour le 14 décembre.
- Les résultats de l'étude de structure pour la toiture du gymnase font apparaître qu'un renfort sera nécessaire pour l'installation des panneaux photovoltaïques. Le Conseil s'interroge sur le surcoût engendré par ces travaux de renfort et donc sur la pertinence de poursuivre ce projet. Une estimation sera demandé afin de valider ou non la poursuite du projet.

Désignation des délégués pour Forez-Est :

Afin de permettre l'installation du futur exécutif de la nouvelle communauté de communes, il convient que chaque commune membre désigne ses représentants. Grammond aura un représentant et peut désigner un suppléant. Cette désignation se fait normalement dans l'ordre du tableau. Ce sera donc Patrice Cartéron le délégué titulaire et Maurice Fulchiron le suppléant.



- ✓ **Recensement militaire :**
Les jeunes gens et jeunes filles nés en **janvier 2001**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.
- ✓ **Congés:**
Le secrétariat de mairie sera fermé du **26 décembre au 2 janvier 2017 inclus**.
L'agence postale sera fermée du **26 décembre au 2 janvier 2017 inclus**.
- ✓ **Renouvellement cartes d'identité :**
Pour rappel, depuis le 17 juillet 2013, toutes les cartes d'identité (CNI) délivrées à des majeurs entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 voient leur validité automatiquement prolongée de 5 ans.
Toutefois de nombreuses personnes rencontraient des difficultés pour voyager en Europe avec ces cartes d'identité périmées facialement.
Ainsi, la préfecture nous informe que « **Le renouvellement des CNI, facialement périmées ou en voie de l'être, sera opéré dès lors que l'usager est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.** »
- ✓ **Permanences du Maire:**
A compter de janvier 2017, les permanences du Maire auront lieu le **lundi de 18h à 19h** et le **jeudi de 16h30 à 17h30** et sur RDV.
- ✓ **Réunion publique Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**
La prochaine réunion publique concernant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) aura lieu
Le mardi 17 janvier 2017
à 20h à la salle d'œuvre
Cette rencontre permettra de présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) issu des échanges de la 1^{ère} réunion publique, et des rencontres avec les personnes publiques associées et les agriculteurs.
- ✓ **Guide VTT entre Forez et Jarez :**
Une **nouvelle édition 2016** du guide VTT« Entre Forez et Jarez » vient de sortir, elle se présente sous forme de fiches, avec 24 circuits de randonnées VTT ouverts à plusieurs modes de déplacement (pédestre ou équestre). Il s'adresse aussi bien à des vététistes confirmés qu'à un public plus familial. Fonctionnel et flexible, l'utilisateur peut, s'il le souhaite, modifier son parcours grâce aux possibilités de liaisons situées entre certains chemins.
Les communes concernées sont Aveizieux, Chevières, Fontanès, Grammond, La Fouillouse, La Talaudière, La Tour-en-Jarez, L'Etrat, Marcenid, Châtelus, Saint-Bonnet-Les-Oules, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Héand, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint Médard-en-Forez, Sorbiers et Valfleury.
Ce guide est **en vente au prix de 10 € en mairie de Grammond**.

